

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS  
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

\* \*  
\*

**Séance du 08 Juillet 2015**

**MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE**

**8 - TRAVAUX RESEAU**

**8.1 - Marché n° L 2015 12446 M : Travaux d'aménagements ponctuels zone Tucaut –  
approbation du marché à conclure avec l'entreprise RAZEL BEC.**

L'an deux mille quinze, le huit juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

**TOULOUSE METROPOLE :**

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI,  
M. TRAUTMANN.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL, MME. TRAVAIL-MICHELET.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :**

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL :**

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :**

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME. ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D 2014.07.09.6.4 du 9 juillet 2014, le Comité Syndical a approuvé le rapport d'état d'avancement de l'opération de l'Axe Bus de la Voie du Canal Saint-Martory (VCSM), faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet pour une nouvelle enveloppe financière de 26,5 millions d'euros HT.  
Etait à cette occasion approuvé le principe de réaliser un complément de piste cyclable sur le chemin de Tucaut
- Par délibération n°2015.02.04.11.1 du 4 février 2015, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-projet relatives aux aménagements ponctuels aux abords de la zone de Tucaut pour une enveloppe financière prévisionnelle de 800 000 euros HT (valeur janvier 2008).

Le présent marché de travaux concerne la réalisation des aménagements sur le chemin de Tucaut (RD63), consistant à la création d'une continuité cyclable et d'une modification du parking relais.

La procédure retenue est l'appel d'offre ouvert, conformément aux articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 9 avril 2015 aux publications du BOAMP et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 21 mai 2015 à 12h00.

5 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. RAZEL BEC
2. EUROVIA
3. COLAS
4. MALET
5. Groupement LHERM TP – EXEDRA MP – THOMAS & DANIZAN – CARO TP

La Commission d'appel d'offre du SMTC a, dans sa séance du **16 juin 2015**, retenu les **5 (cinq) candidatures**.

La Commission d'appel d'offre du SMTC a, dans sa séance du **30 juin 2015**, déclaré l'offre de l'**entreprise RAZEL BEC** comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse et attribué le marché à **RAZEL BEC** pour un montant de **224 990 € HT**.

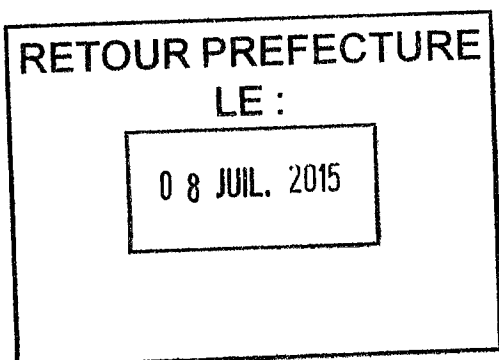
Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° L 2015 12446 M avec l'**entreprise RAZEL BEC** pour un montant de **224 990 € HT**.

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 :** AUTORISE la dépense correspondante.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **RAZEL BEC** le marché n° L 2015 12446 M concernant les travaux d'aménagements ponctuels de la zone Tucaut pour un montant de **224 990 € HT**.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'M' followed by a horizontal stroke.

Jean-Michel LATTES